

NANCY : projet de construction d'une cité judiciaire

Du 29 Mars 2021 au 14 Mai 2021

Observation n°1

Déposée le 29 Mars 2021 à 10:15

Par Humbert Olivier

54000 Nancy

Observation:

L'implantation de la cité judiciaire est un projet intéressant et urgent mais est-il prévu des locaux pour la protection judiciaire de la jeunesse qui est actuellement hébergée rue coué et au centre d'affaires à haussonville.

L'éloignement de cette nouvelle cité judiciaire va constituer un vrai problème pour le lien avec les magistrats et pour assister aux nombreuses audiences.

Observation n°2 (Email)

Déposée le 07 Avril 2021 à 16:17

Par BERNARD Jean-Charles

Observation:

Bonjour Madame, l'urgence d'un nouveau site à Nancy n'est pas à démontrer mais dans le cadre de la concertation en cours je tenais à vous rendre extrêmement attentive à l'accès au site et aux places de stationnement. Juge totalement bénévole et non défrayé auprès du Tribunal de Commerce de Nancy, je voulais souligner l'aspect excentré du site Alstom/Oberlin et ne peux que souhaiter un accès et un stationnement à la hauteur des enjeux ce qui ne me semble pas être le cas jusqu'ici avec le peu d'informations disponibles. Je vous remercie par avance de veiller à ces points sinon de nombreux juges ne pourront exercer leur mission comme il se doit car certains très éloignés du site. Bien cordialement, Jean-Charles Bernard

Observation n°3

Déposée le 09 Avril 2021 à 10:12

Par DA PONTE Aurélie

19 rue Johannes Gutenberg

54425 PULNOY

Observation:

Etant fonctionnaire travaillant à la Cité Judiciaire, la création d'un parking de 250 places pour les fonctionnaires et magistrats serait indispensable. Mettre 1h à chaque trajet en transport en commun pour venir travailler est impensable pour moi ayant 2 enfants en bas âge à déposer chaque matin. Il faut se mettre à la place des personnes venant travailler chaque jour sur ce site.

Observation n°4

Déposée le 09 Avril 2021 à 10:19

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Je me permets de faire quelques observations sur ce projet de nouvelle cité judiciaire notamment quant à l'accessibilité qui ne semble pas si simple, peu de bus, pas d'extension des lignes de TRAM prévue. Je travaille à la cité mais habite à plus de 20 km de Nancy, pas de gare ni de bus depuis chez moi, je suis donc dans l'obligation de prendre ma voiture tous les jours. Les parkings relais auraient pu être une solution mais encore faut il que le service de transport en commun jusqu'à cette future cité soit à la hauteur.

Par ailleurs, le parking prévu pour cette cité judiciaire semble, même si le nombre de places a été revu à la hausse, insuffisant non seulement pour le personnel de la cité et les auxiliaires de justice, mais inexistant pour les justiciables, qui auront déjà des difficultés à rejoindre la cité, pour ceux qui ne sont pas autonome, pas de véhicule personnel.

Par ailleurs, le problème de la restauration sur place est fondamental. Aucune cantine prévue, une salle de pause réduite et peut être aménagée avec des micro-ondes et autres électroménagers de fortune favorise une impression de conditions de travail détériorées. En effet, à l'heure du covid et de la distanciation sociale, il nous est proposé de prendre nos repas en commun dans une salle de taille ridicule au vu du nombre de personnels sur place.

Aucun moyen de restauration autre que cette salle de pause n'est disponible à proximité. Il ne s'agit pas non plus de faire 20 min de marche aller et 20 de marche retour pour aller déjeuner, sur une pause de 45 minutes, il reste peu de temps pour manger !!! Bref, là encore la concertation ne s'est faite que dans un sens et la voix des personnels sur place, qui connaissent mieux que les décideurs parisiens, la meilleure façon de garantir des conditions de travail acceptables, n'a pas été entendue.

Observation n°5

Déposée le 09 Avril 2021 à 10:29

Par Anonyme

Observation:

Avec un parking de 120 places seulement prévues pour près de 200 voitures à garer, comment va-t-on faire? Personnellement, j'habite loin, je suis une maman de 2 enfants et je suis soumise aux horaires de l'école, ce qui me fera arriver à la cité à 9h00. Il n'y aura donc plus de place à cette heure pour se stationner. Et je pense que nous serons plusieurs dans ce cas. Que faire alors? De plus, on nous annonce aussi qu'il n'y aura pas de restauration! C'est un point à étudier sérieusement.

Pour l'instant, je préfère largement rester dans l'ancienne cité judiciaire qui s'effondre plutôt que d'aller dans une nouvelle cité qui nous annonce une réelle dégradation de nos conditions de travail

Observation n°6

Déposée le 09 Avril 2021 à 10:47

Par huron-genot carine

Observation:

Il convient de privilégier une solution de restauration profitant aux personnes qui vont venir travailler quotidiennement dans la future cité judiciaire, conformément aux engagements de l'Etat en la matière. Le ministère de la transformation et de la fonction publique est particulièrement clair sur le sujet : "l'Etat développe une politique d'action sociale qui a pour objet d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration. Parmi les différents modes de restauration proposés par l'Etat employeur, la restauration administrative et interadministrative est privilégiée car, d'une part, elle doit permettre l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion. Elle participe également de l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable" (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/restauration>)

Le projet actuel ne prévoit aucune solution de restauration administrative. La seule piste explorée, au mépris de la logique et des conditions de travail, est l'accès à un RIA située à la Cité administrative, hors de portée pratique des personnes travaillant dans la future cité judiciaire (quid de l'accès des personnes handicapées, avec 40 minutes de marche aller retour dans n'importe quelles conditions météorologiques, du temps disproportionné pour prendre un simple repas ?).

Pourquoi la Chancellerie s'affranchirait des règles élémentaires de la fonction publique en refusant d'étudier une solution interne acceptable ? Aujourd'hui, la cité judiciaire dispose d'une cantine (partenariat ELIOR) acceptant tous le personnel y travaillant + partenaires (pénitentiaire, PJJ, police, gendarmerie, avocats). Le fait de ne pas investir dans une solution de restauration pérenne et abordable va imposer à l'employeur public de délivrer des chèques restaurant au personnel de la future cité judiciaire (augmentation des coûts de personnel au lieu de proposer un investissement, en contradiction avec le principe de fongibilité asymétrique des budgets défendu par la LOLF).

Dans le cas d'un quartier neuf où tout est à construire, un restaurant administratif ou un restaurant d'entreprise conventionné n'est pas un mauvais pari sur l'avenir. Cela pourrait même devenir un cœur de vie sociale au sein de la Cité dans son ensemble, pas seulement judiciaire.

Observation n°7

Déposée le 09 Avril 2021 à 14:34

Par Anonyme

Observation:

plus de places parking

cantine si pas remplacer par des chèques déjeuners

douche vestiaires

emplacement vélos

Observation n°8

Déposée le 09 Avril 2021 à 14:44

Par Anonyme

Observation:

crèche

Observation n°9

Déposée le 12 Avril 2021 à 10:23

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Pour le personnel, il n'est prévu aucune extension du tram ni parking suffisamment grand pour accueillir tout le monde. Pas de restauration à proximité. Le bien être des agents n'est donc pas une priorité dans ce nouveau projet ?

Observation n°10

Déposée le 12 Avril 2021 à 11:47

Par Anonyme

Observation:

Je travaille à la cité Judiciaire et je m'inquiète sur les modalités d'accès à la nouvelle cité judiciaire; La station de tramway la plus proche est située à environ 1 km et la gare desservie par le tramway est distante de plusieurs Kms. Comment pourra-t-on accéder à la nouvelle cité judiciaire en transports en commun., étant précisé que les audiences correctionnelles sont souvent tardives? Comment le public pourra accéder à la cité Judiciaire en voiture? Y aura-t-il des places de parking publiques réservées aux personnes handicapées ou aux taxis?

Enfin comment les personnels de justice et les avocats extérieurs (il semblerait que le barreau de NANCY fasse construire des places de parking pour ses avocats) pourront accéder en voiture à la Cité Judiciaire... Actuellement, il y a près de 200 places de parking ouvertes aux usagers habituels (avocats, éducateurs, policiers , gendarmes, huissiers...) et aux personnels de justice.... Nous craignons que le nombre de places réservées aux personnels de justice et aux usagers habituels soit insuffisant par rapport aux besoins....

Observation n°11

Déposée le 12 Avril 2021 à 12:05

Par Anonyme

Observation:

En tant qu'utilisateur du futur tribunal judiciaire de Nancy, mes inquiétudes portent, notamment et en particulier, sur les moyens de transports, ainsi que sur la restauration de proximité.

Ces moyens de transport apparaissent particulièrement insuffisants en l'état. Beaucoup d'entre nous vivent dans le périmètre de la cité judiciaire actuelle, soit à l'autre extrémité de Nancy et nous devons traverser la ville.

Aucune ligne de tram ne s'arrête près du tribunal, ce qui nécessite un temps de marche qui n'est pas approprié en cas de port de dossiers et ordinateurs portables accentué par le télétravail.

Il n'existe aucune piste cyclable digne de ce nom sur les grands axes permettant un trajet rapide et en sécurité. Il conviendra également de prévoir des endroits de stationnement suffisants et sécurisés pour les vélos.

Le parking prévu du tribunal ne couvrira pas tous les besoins. Or le site n'offre pas de capacité de stationnement suffisante à proximité (non payant).

Il n'est pas prévu de restauration interne au tribunal. Or le restaurant administratif le plus proche est éloigné du futur tribunal.

Observation n°12

Déposée le 12 Avril 2021 à 16:00
Par BURCKEL Nicolas

Observation:
Bonjour,

Je ne peux qu'associer ma voix à celles qui ont déjà exprimé leurs préoccupations autour de trois points essentiels :

-> l'accessibilité du site de la future cité judiciaire, pour l'heure assez enclavé et mal desservi par les transports en commun (problématique d'autant plus cruciale lorsque l'on considère le nombre de personnes, agents comme justiciables ou auxiliaires de justice, qui arpentent quotidiennement un tribunal, ainsi que les soucis de mobilité de la plupart des publics avec lesquels ou sur lesquels s'exerce la justice)

-> la difficulté, corrélée à la précédente, du potentiel de stationnement à proximité immédiate de la cité judiciaire : de nombreux personnels habitent en zone dite rurale, à partir de laquelle il n'est pas aisé, pour ne pas dire impraticable au quotidien (considérant les plages horaires affectées aux audiences), de rallier NANCY via les transports en commun, de sorte que la création d'un parking de taille conséquente (environ 200 places) apparaît comme une nécessité bien davantage que comme un luxe.

-> la cantine : au-delà même des considérations budgétaires, un lieu de restauration collective constitue une matrice de socialisation, apte à drainer du monde au-delà du cercle strictement judiciaire (comme le prouve du reste celle qui fonctionne d'ores et déjà au sein de l'actuelle cité judiciaire de NANCY).

J'y ajouterai pour ma part une attention à ce que l'aménagement architectural des lieux évite l'écueil d'une circulation par séparation des "flux" suivant les fonctions de chacun, qui tend à déshumaniser un tribunal (exemple du TJ de PARIS) ainsi que celui de la création de salles d'audience mutualisées, concept qui fait fi des contraintes et des temporalités propres notamment à chaque fonction spécialisée (interrogatoires du juge d'instruction, audiences d'AE du juge des enfants, entretiens en "rappel des obligations" du juge de l'application des peines, etc.).

Cordialement,

Observation n°13

Déposée le 13 Avril 2021 à 09:37

Par GEORGES Maryline

TJ NANCY

Observation:

Je travaille à la cité judiciaire et je souhaite beaucoup plus de places de parking ainsi qu'un restaurant administratif compte tenu du site excentré choisi pour la future cité et l'absence de stationnement autour.

Pas d'open space mais des bureaux individuels ce qui permet d'être plus efficace et de mieux travailler, avec des rangements.

Pour avoir souffert de la chaleur pendant des années dans la cité actuelle, la climatisation sera la bien venue

Observation n°14

Déposée le 13 Avril 2021 à 10:02

Par Anonyme

Observation:

- Construire un bâtiment fonctionnel et durable à la différence des bâtiments de l'Institut Jean Lamour (malfaçons, problème dans le cahier des charges, non-conformité des lampes, ...) ou du bâtiment des spécialités Philippe Canton au CHU (qui s'effondre sous son propre poids).
 - Éviter le "ridicule" architectural (exemple : pp 46 et 47 du PROJET DE CONSTRUCTION de la future Cité judiciaire de Nancy. Quel est l'intérêt d'avoir d'un côté trois marches et de l'autre une rampe d'accès PMR. Une rampe PMR seule aurait suffi).
 - Adopter une architecture classique ou s'inspirant du courant de l'École de Nancy.
 - Présence de végétation, pas uniquement de béton.
 - S'assurer une bonne desserte par les transports en commun.
 - S'assurer d'un nombre de places de stationnement suffisant pour les agents et les usagers.
-

Observation n°15

Déposée le 13 Avril 2021 à 10:54

Par GODFRIN Claude

28 rue Mozart

54510 TOMBLAINE

Observation:

Bonjour,

Je voudrais juste rappeler que le secteur entre Meurthe et Canal est situé en zone inondable, en particulier à cet endroit, comme en 1947, 1982 et 1983.

Certes, des travaux d'aménagement de la Meurthe ont été entrepris depuis, mais seraient-ils suffisants en cas de crue importante ou de rupture du barrage du Vieux Pré ?

J'ai un doute.

En tout cas, c'est un risque à prendre en compte.

Cordialement,

Observation n°16

Déposée le 14 Avril 2021 à 08:03

Par Anonyme

Observation:

Il faut absolument une ligne BUS et/ou TRAM.

Quid de la restauration ?

peu de places de parking

Observation n°17

Déposée le 14 Avril 2021 à 08:49

Par Anonyme

Observation:

Il faudrait un grand parking sécurisé pour l'ensemble des fonctionnaires de la juridiction, un lieu de restauration ou à défaut une salle pour manger par étage et des bureaux suffisamment grands, un lieu de convivialité

Observation n°18

Déposée le 14 Avril 2021 à 08:58
Par HOCQUET Marie-Christine

Observation:

Je suis assistante de service social auprès des personnels justice ; mon bureau se situe à la Cité Judiciaire de NANCY.

J'ai recueilli la parole de nombreux agents mis au courant de la réalisation de la nouvelle Cité Judiciaire de Nancy sur le site ALSTHOM. Il apparaît que les premières préoccupations sont

- l'accès à ce lieu de travail pour les agents : un parking assez vaste pour accueillir le personnel, les intervenants justice avocats...
- la proximité d'accès par les transports en commun pour les agents mais aussi pour les justiciables

- il paraît aussi important vu l'éloignement que la cantine du personnel soit maintenue (plat sur place et à emporter)

- la sécurité des services est également une préoccupation par l'implantation de lieu où est accueilli le public SAUJ salles d'audience et des services fermés au public (avec accès par carte comme actuellement le parquet la JIRS service JAP service juge des enfants) peut être à généraliser sur l'ensemble des accès aux bureaux même si une sécurité est assurée à l'entrée de la Cité
Un accès réservé au personnel est indispensable avec carte (entrée et sortie)

il paraît également souhaitable pour les agents que le service social du personnel puisse maintenir sa présence sur ce nouveau site en prévoyant un bureau d'accueil un petit lieu d'attente.

Restant à votre disposition pour des études ou analyses de besoin des personnels justice impactés par ce changement de lieu de travail.

Bien cordialement

Observation n°19

Déposée le 14 Avril 2021 à 10:54
Par PIERRON William

Observation:

Il est bon d'espérer que la prochaine cité ne reproduira pas les erreurs du passé, qu'elle ne fera pas d'économie sur l'espace nécessaire à une bonne administration de la justice et sur le bien être et le confort qu'elle doit offrir aux agents.

La cité doit inspirer la fierté à ses fonctionnaires et magistrats et le respect et la sérénité à ses usagers.

Il serait regrettable que trop de mutualisation et d'économie dans le budget ne condamne la prochaine cité à la même espérance de vie que l'actuelle qui en plus d'être finalement un gouffre financier n'aura pas survécu plus de 50 ans.

Il est nécessaire de mettre à disposition des agents des bureaux individuels. Si l'échec de l'open-space était encore à prouver sur le plan psychologique des agents et sur la qualité de leur travail, le covid 19 a définitivement montré les limites de ce concept, tant les distances de sécurité ont été difficiles à mettre en place. Ces données nouvelles doivent être prise en compte pour définir la taille et le nombre de bureaux du prochain bâtiment.

Le tribunal doit être climatisé, salles d'audience comme bureaux, les agents doivent travailler sereinement en toutes saisons, les facteurs de stress du justiciable doivent tous être limités.

Dans la même idée, un parking agents d'une taille suffisante doit être prévu mais également un parking usagers. Venir au tribunal est une situation stressante, les usagers doivent pouvoir vivre ce passage de la meilleure façon, les audiences n'en seront que plus sereines.

Dans ce but, le SAUJ devra être spécialement travaillé pour permettre un accueil efficace et sécurisé du public.

Pour ce qui est du personnel, l'entrée de ce dernier devra être sécurisée et plus pratique pour eux que celle du public, sous peine de ne pas être utilisée et de compliquer la mission des agents de sécurité.

Une cantine doit être prévue, ainsi qu'un réel espace « cuisine » par étage, avec le matériel adéquat.

Il serait agréable que de nombreux et vrais espaces verts soient prévus, dont un réservé au personnel. De même la présence du canal doit être valorisée, la vue de l'eau étant un moyen facile de faire de ce lieu un endroit plus apaisé.

De manière générale, les attentes sont fortes sur ce projet, les décevoir par simple économie, au détriment du justiciable, des agents, et de la bonne administration de la justice ferait suivre avec le déménagement la sinistrose qui règne dans les murs de l'actuelle cité et participe autant que la vétusté des murs à ses difficultés de fonctionnement.

Observation n°20

Déposée le 14 Avril 2021 à 11:10

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Il apparaît indispensable de penser l'accessibilité de la future cité judiciaire pour les personnes ne résidant pas sur l'agglomération de Nancy et ne bénéficiant pas de transport en commun. Ces justiciables et personnels judiciaires qui sont nombreux dans cette situation doivent pouvoir trouver où garer leurs véhicules à proximité de la cité judiciaire.

Observation n°21

Déposée le 15 Avril 2021 à 00:17

Par Fournet Hadrien

21 rue Christian Moench

54000 Nancy

Observation:

Bonsoir,

Je m'étonne que ce projet puisse se faire dans une zone relativement excentrée du cœur de ville, séparée par des coupures urbaines très difficile à résorber. La justice est un pilier de la République, il faut lui donner toute sa place dans l'organisation géographique de la cité. La confiance des citoyens dans nos institutions républicaines est déjà très entamée. Il s'agirait de ne pas continuer à les éloigner.

De plus, le quartier écologique voulu par la majorité nancéienne et métropolitaine est mis à mal par la nécessité de détruire la grande halle pour adapter le site aux contraintes de la cité judiciaire. Une démarche véritablement écologiste veillerait à s'adapter aux bâtiments existants, sans détruire sa structure, en minimisant l'apport en matériaux.

Un autre site qui est en passe de devenir une friche hospitalière répond beaucoup mieux aux critères, c'est l'hôpital Saint-Julien.

Proche du centre, doté d'une grande surface, accessible également par le boulevard Lobau, c'est un site de choix à envisager sérieusement, même si à titre personnel, je préférerais que l'hôpital reste.

D'autres activités de vie de quartier, un tiers-lieux, des activités sociales pourront naître sur cette friche industrielle Alstom.

Je souhaite que la commission d'enquête émette un avis défavorable sur ces motifs et au regard des alternatives possibles à Nancy.

Observation n°22

Déposée le 15 Avril 2021 à 09:30

Par Dupré Marina

Observation:

Le lieu choisi pour la nouvelle cité judiciaire étant très éloigné du centre ville, il est important que des places de stationnement gratuites, tant pour les professionnels de la justice que pour les justiciables, soient créées. En effet, de nombreuses personnes devront prendre leur véhicule pour venir travailler encore plus qu'actuellement étant donné l'éloignement et l'absence de transport en commun. De nombreux justiciables et professionnels viennent de toute la Meurthe et Moselle, voire parfois d'autres départements : la voiture est nécessairement le moyen de transport privilégié.

De même, il sera très important qu'un espace "restauration" soit prévu pour le personnel. En effet, l'emplacement de la cité judiciaire et les conditions de travail (audiences chargées, temps de pause déjeuner à concilier avec le cycle horaire à réaliser, etc), ne permettent pas d'aller s'acheter à manger puis de revenir. Aujourd'hui, de nombreux professionnels déjeunent à la cantine, y compris ceux qui ne travaillent pas de manière permanente à la cité (je pense aux escortes mais aussi aux agents de pole emploi, par exemple). Le reste du personnel apporte son repas, il est donc nécessaire de prévoir des espaces de restauration/pause suffisamment grands pour que tout le monde puisse manger en dehors de son bureau. Il pourrait d'ailleurs être intéressant de prévoir un espace avec des tables pour se restaurer pour les justiciables, qui sont parfois amenés à rester toute la journée à la cité judiciaire pour voir traiter leur affaire.

De même, il faut garder en tête que le personnel sera amené, comme aujourd'hui, à travailler à plusieurs dans le même bureau. Il serait souhaitable que ces bureaux soient suffisamment spacieux pour accueillir tant les agents que les armoires comprenant les quelques milliers de dossiers dont chaque service à sa charge. Par exemple, le service des tutelles gère actuellement plus de 6000 dossiers "vivants" : ces dossiers sont classés dans les bureaux et prennent beaucoup de place, sans parler du poids.

Observation n°23

Déposée le 18 Avril 2021 à 15:37

Par Pincet Elsa

1bis rue Henner

54000 Nancy

Observation:

Je ne vois pas comment nous allons pouvoir accéder au nouveau tribunal sans transports et commun et surtout vu les horaires parfois tardifs qui sont les nôtres, outre la perte de temps de devoir attendre un bus ou un tram alors que la voiture permet une flexibilité (et de faire ses courses, aller chercher ses enfants...). Bref une extension du parking me semble indispensable.

Par ailleurs, la restauration sur place est également une nécessité compte tenu de nos contraintes horaires (impossible de perdre 20 ou 30 mn de trajet le midi), de nos besoins de socialisation (métier éprouvant psychologiquement) et des moyens financiers notamment des adjoints administratifs, des greffiers et de nos nombreux stagiaires.

Observation n°24

Déposée le 20 Avril 2021 à 14:57

Par Colombain Yves

80 Rue de la République

54220 Malzéville

Observation:

Bonjour,

Ci-dessous quelques remarques.

L'implantation de la future cité judiciaire ne peut faire l'impasse des problématiques de « mobilités » suivantes :

- Afflux de nouveaux véhicules rendant la circulation et notamment le franchissement du carrefour des rues Oberlin / Mauvais / Malzéville encore plus complexe et dangereux.
- Voiries sous dimensionnées pour un afflux de véhicules supplémentaires. Les futures voiries devront tenir compte des flux de circulation générés pas la cité judiciaire, mais aussi par les implantations immobilières à venir.
- Absence de cheminement piétons et cyclistes suffisamment sécurisés. Dans certains documents il est question de désenclaver le quartier par une liaison piétonne qui le relierait directement avec la ville vieille. Une liaison de même nature avec Malzéville / Saint Max est également à envisager : passerelle piéton et vélo sous le viaduc Louis Marin.
- Surfaces énormes de parking à prévoir et à mutualiser avec les autres projets immobiliers.
- Absence d'une desserte convenable par les transports en commun (fréquence, horaires, articulation avec le reste du réseau).

Il est dommage que le projet d'implantation de la nouvelle cité judiciaire condamne une réflexion d'aménagement global d'un quartier qui aurait pu être novateur en matière d'écologie et nécessitera vraisemblablement la disparition d'éléments architecturaux précieux du point de vue de l'histoire industrielle et ouvrière de la ville.

Il empêchera également la tenue de diverses manifestations culturelles qui avaient lieu sur le site et ne trouveront pas d'espace identique ailleurs.

Bien cordialement

Yves Colombain

Observation n°25

Déposée le 21 Avril 2021 à 10:19

Par huron-genot carine

Observation:

Sur le projet de cité judiciaire d'une surface plancher de 13 500 m², seul 135 m² sont réservés actuellement aux locaux convivialité (espace de restauration compris !! sans cantine évidemment, mais réfrigérateur et micro-onde gracieusement offerts par le ministère de la justice...).

Cette surface découle apparemment du référentiel non négociable (et décidé à la Chancellerie) sur lequel se base l'APIJ pour construire les projets de TJ (l'APIJ n'a pas la maîtrise de ce référentiel et doit faire avec apparemment).

135 m²... à éventuellement répartir entre plusieurs étages ou espaces, ou privilégier un seul et même local, mais forcément éloigné de certains services.

135 m² ? au 21^{ème} siècle ? au sein d'un quartier écologique qui devrait mettre en avant la qualité de vie ? pour plus de 300 personnes travaillant quotidiennement au TJ ?

Je ne sais pas quel symbole il faut voir dans ce ratio (135 m²/13 500 m²), mais certainement pas celui d'un cadre de vie et de travail digne d'un palais de justice !

Observation n°26

Déposée le 28 Avril 2021 à 14:32

Par KLAEYLE JOSIANE

34 rue du colonel Driant

54220 Malzeville

Observation:

Vu les interrogations récurrentes sur l'accessibilité du site envisagé pour l'implantation de la cité judiciaire.

Sachant que la concertation de la Métropole du Grand Nancy sur les mobilités est actuellement programmée et devrait débuter en mai.

Afin d'éviter toute erreur manifeste, en décidant l'implantation du Palais de Justice avant le rendu des études et la concertation sur les mobilités, je vous demande de surseoir à toute décision concernant ce projet.

Persister et rendre irréversible un tel aménagement serait nié l'intérêt et l'essence même de la consultation du public sur les mobilités et risquerait de compromettre gravement le fonctionnement de la future Cité Judiciaire.

Espérant être entendue dans l'intérêt et le respect du débat public.

Observation n°27

Déposée le 30 Avril 2021 à 15:57

Par Chausse Françoise

Observation:

Je travaille quotidiennement au tribunal et j'ai plusieurs observations concernant la nouvelle cité judiciaire :

-l'accessibilité pour les utilisateurs et pour les justiciables. Vous nous indiquez un parking pour le personnel de 120 places. Nous sommes à peu près 200 à venir en voiture. Le nombre de places offert n'est pas suffisant. Quid des 80 personnes qui ne pourront pas se garer à la nouvelle cité judiciaire ? Un parking aérien au sein de la nouvelle cité judiciaire pourrait être construit et proposerait plus de places de parking. Où les justiciables (qui peuvent venir de très loin) vont-ils se garer ? La ville de Nancy envisage-t-elle de créer des parking gratuits à côté de la cité judiciaire pour accueillir le personnel qui ne pourra pas se garer sur le parking de la cité et pour les 500 justiciables qui viennent quotidiennement au tribunal ? Les transports en commun ne sont pas assez développés. Ces derniers devront être multiples et avoir de nombreux horaires à proposer. La nouvelle cité judiciaire va forcément augmenter de manière significative le trafic dans le quartier, entraîner également des nuisances sonores pour les riverains.

-la restauration. Le Ministère de la Justice n'a pas retenu la solution d'une restauration au sein de la cité judiciaire alors que le nouveau palais de justice de Paris en a une ! Une salle de restauration permet un lien social et est un moindre coût pour le personnel. La Chancellerie propose une salle de convivialité de 80 m² au final mais cette dernière n'a pas entendu les observations qui avaient été faites par les groupes de travail. Le quartier devra développer rapidement des services de proximité et la ville de Nancy pourrait (à la place de la Chancellerie) construire un restaurant administratif. La nouvelle cité judiciaire devra comporter plusieurs salles de convivialités (à chaque étage) avec à la disposition du personnel des tables, chaises, des micro-ondes, des réfrigérateurs,...

-l'emplacement du SAUJ devra être bien situé à l'intérieur de la nouvelle cité judiciaire : il devra être vu dès l'entrée du tribunal, être accessible, disposer de bureaux individuels avec pour chacun des fenêtres (ce qui n'est pas le cas actuellement). L'orientation pour les justiciables et la lisibilité des panneaux devra être optimale dans la nouvelle cité judiciaire (trop de justiciables se perdent actuellement dans le tribunal)

-le personnel devra disposer d'un bureau individuel pour une meilleure efficacité des agents et une meilleure confidentialité pour les justiciables. L'APIJ propose des bureaux pour les fonctionnaires avec 3 à 4 postes de travail. Il peut être difficile de travailler à plusieurs dans un même espace et la confidentialité pour les justiciables ne peut être respectée avec cette proposition. La crise sanitaire actuelle démontre la limite des espaces de travail proposés par l'APIJ pour respecter la distanciation sociale exigée. Il serait opportun de garder de l'espace dans la nouvelle cité judiciaire pour agrandir les locaux en fonction de l'augmentation du contentieux et des effectifs

-Il faut tenir compte dans l'aménagement des locaux des spécificités de certains services tels que l'instruction, le service de l'application des peines, le service des juges pour enfants, le service des tutelles,...

-ce nouveau bâtiment devra être fonctionnel avant tout, avec des fenêtres qui s'ouvrent dans tous les bureaux, avec une vraie isolation thermique pour éviter le froid l'hiver et la chaleur l'été, avec des prises réseau et wifi dans chaque bureau et chaque salle, des salles pour les photocopieurs indépendants des espaces de travail des agents

-plusieurs salles d'archives conséquentes

-la sécurité des agents et des justiciables à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle cité judiciaire devra être une priorité majeure de ce projet afin d'éviter au maximum des incidents

-un espace vert pourrait être aménagé et laissé libre d'accès au personnel de la cité judiciaire

-une visite de chantier régulière pourrait être prévue avec les membres du comité de pilotage pour qu'ils se rendent compte de l'avancée des travaux, qu'ils puissent présenter des observations, qu'ils communiquent les informations aux agents

Cordialement,

Observation n°28

Déposée le 01 Mai 2021 à 16:13

Par HIRTZ Jean-Marie

101 rue de la République

54220 MALZEVILLE

Observation:

Il apparaît très important qu'une étude de mobilité exhaustive sur le site puisse être réalisée préalablement à la réflexion sur l'aménagement et les accès de la cité judiciaire. La seconde doit impérativement intégrer les conclusions et diagnostics de la première.

L'enjeu et d'autant plus important que l'espace est géographiquement très contraint. Cela rendra la possibilité d'interventions correctrices ultérieures impossibles ou presque.

L'espace situé entre les deux ponts est complexe. La circulation "fluviale" sur le canal, ajoutée à la contrainte routière doivent nécessairement orienter les réflexions d'aménagements.

Par ailleurs, les reports de circulations peuvent engendrer des conséquences sur la circulation à Malzeville/Charles de Foucauld/ virginie Mauvais/ MJC 3 maisons/faubourg 3 maisons ... Elles doivent être étudiées en amont.

Enfin, la majeure partie du bâtiment, ou à minima la façade devrait être conservée. C'est un héritage patrimonial industriel important. Cette usine a fortement marqué l'histoire et la mémoire de nombreux Malzevillois. Par ailleurs, elle s'intègre parfaitement dans son environnement urbain.

Ce serait aussi souhaitable d'un point de vu écologique (conserver au moins partiellement plutôt de détruire, évacuer, produire, reconstruire).

Observation n°29

Déposée le 03 Mai 2021 à 19:06

Par LAUMON Annette

5, rue du Docteur Grandjean

54000 Nancy

Observation:

En tant que riveraine, depuis la maison, j'ai une vue directe sur les façades d'Alstom bordant la rue Saint-Vincent-de-Paul. J'ai suivi la visioconférence et la balade du 6 mars avec la Métropole/Grand Nancy. Sur le site dédié où figurent les premières réflexions autour du futur quartier écologique, j'avais retenu l'annonce d'un « quartier écologique qui renoue avec son passé industriel en le mettant en valeur et qui affirme son identité marquée. » Sic, c'est toujours en ligne.

J'ai suivi la réunion publique en ligne de l'APIJ, du 31 mars et l'atelier participatif du 20 avril 2021.

Au cours de l'atelier du 20 avril, les réponses n'étaient pas énoncées très clairement mais en fin de séance, il est devenu clair que le passé industriel qui se matérialise aujourd'hui par les harmonieuses façades rythmées de grandes baies et les jeux de briques rouges, ne serait en aucun cas conservé, même pas les seules façades puisque l'APIJ prend « possession d'un terrain mis à nu par la Métropole », façon « Delenda Carthago est ».

La valorisation et la réutilisation du patrimoine industriel annoncées par la Métropole/Grand Nancy, sont donc niées sans appel par ceux-là mêmes qui les professaient. Ce quartier était présenté comme devant être le premier quartier écologique de Nancy, or la réutilisation de bâtiments existants est l'un des axes forts d'une démarche écologique.

La Cité Judiciaire doit être effectivement très sécurisée, même si en même temps, lors de l'atelier nous a été dit et redit qu'un tel bâtiment était ouvert à tous. L'absence d'un parvis accessible à tous ne me dérange pas. D'ailleurs, les façades d'Alstom dessinent un mur extérieur qui enclot naturellement le bâtiment et délimitent un espace sécurisé.

Les interventions d'une femme qui travaille à la Cité Judiciaire actuelle, ont révélé un projet qui ne montre aucun respect pour le personnel. L'absence de cantine paraît invraisemblable lorsque l'on connaît le quartier car trouver un lieu où manger suppose de se déplacer sur une certaine distance. Apparemment le personnel n'a pas pu se faire entendre pour des demandes basiques : cantine et quelques espaces où se poser.

Les interventions ont aussi concerné trois points qui vont impacter le quartier et les riverains dont je suis : circulation, accès et stationnement.

La circulation dans ce labyrinthe de petites rues débouchant sur la rue Oberlin, n'est pas fluide. La largeur des voies n'autorise pas de piste cyclable. Pour ceux qui se déplacent comme moi à pied, rue Oberlin, rue Saint-Vincent, rue du Docteur Grandjean, les trottoirs se réduisent en plus d'un endroit de manière drastique, impossible de se déplacer en tenant un enfant par la main. En parallèle à la rue de la Vanne, un immeuble de plus de cinquante logements se termine, de part et d'autre de la rue Olympe de Gouges seconde partie (pas encore livrée à la circulation), les immeubles seront bientôt tous occupés, les sorties de véhicules sont déjà gênantes sur la rue de Château-Salins. L'ensemble au milieu de la rue Guilbert de Pixérécourt, dont on peut souligner que promoteurs et architectes ont su garder et utiliser l'ancienne école, n'est pas encore habité. Lorsque les voitures de ces nouveaux habitants rejoindront les flux actuels, il y aura congestion.

Pour mémoire, les accès aux transports en commun se trouvent à une distance certaine : ainsi le tram devant l'église Saint-Georges (20 mn).

L'entrée sur le parking de la Cité suscitera des mouvements spécifiques de circulation qui devront s'insérer dans un volume déjà chargé. Et quand le pont levant sera levé pour laisser passer un bateau !

Le stationnement constitue aujourd'hui un problème : en quelques années, l'espace libre sous la VEBE est devenu un parking occupé jour et nuit où les places deviennent rares. Or cet atelier nous a révélé que s'il faut 320 places pour le fonctionnement normal de la Cité Judiciaire, seules 120 places seront créées à l'intérieur du périmètre de la Cité Judiciaire. Les 200 autres places seront à trouver dans le quartier ! Aurons-nous encore le droit de nous garer dans notre quartier qui a pourtant tellement de charme ?

Pour une citoyenne de base, démêler ce qui relève de l'APIJ ou de la Métropole n'est pas évident. Toutefois, ce qui a été dit pour l'installation du nouvelle Cité Judiciaire à cet endroit me paraît détestable et inacceptable en raison de la destruction de bâtiments industriels de qualité, de l'absence de démarche écologique, de l'impact violent en matière de circulation et de stationnement sur le quartier. Tout le contraire de ce qui nous avait été laissé entendre sous l'étiquette "Quartier écologique Alstom".

La Cité Judiciaire serait le premier aménagement sur le site Alstom, ce qui est grave car elle donnera le ton pour la suite qui ne sera donc pas écologique, ni dédiée aux mobilités douces.

Est-ce vraiment la peine de donner la parole aux citoyens pour ne tenir aucun compte de leurs souhaits ?

Observation n°30

Déposée le 04 Mai 2021 à 15:40

Par Anonyme

Observation:

L'implantation de la future Cité Judiciaire est prévue sur le site Alstom, celle-ci devrait engendrer un afflux de circulation pouvant occasionner une thrombose sur le quartier et les communes proches.

N'est il pas prématuré de parler construction alors que le problème des mobilités n'a été ni abordé ni finalisé? Il ne faudrait pas "mettre la charrue avant les boeufs"

Par ailleurs a t'on prévu de conserver les façades qui présentent un intérêt historique du passé industriel.

Observation n°31

Déposée le 05 Mai 2021 à 16:04

Par POTOSKI Alain

Observation:

Observation, avis, question, contribution, soit ! Mais pas de réponses, pas de dialogues...

concertation = débattre, ...pourtant il y a urgence !!

Quel cahier des charges proposé aux architectes-candidats du concours pour une cité judiciaire permettant un quartier écologique à mémoire industrielle...

Donc voilà seulement mon "avis" d'usager urbain...

- Façade Oberlin : je pense qu'il y a conflit entre un cheminement "écologique"(piétons-vélos), lien entre la ville-centre et le futur quartier Alstom, et un accès piéton sécuritaire à la cité judiciaire...

Proposition : ne pas donner toute la parcelle au projet (halle de montage avec destruction totale !!) pour, au cas où, y voir un jardin d'accès au projet Métropole (avec jardin façade + fragment structure industrielle abri conservé...) ou promis-juré ! un vaste parvis public et offert...

- Façade vers Alstom : je pense qu'il faut des garanties sur la possible construction d'une passerelle aérienne venant de "la glacière" vers le Quartier (contrainte sécuritaire sur le mitoyen-Cité Judiciaire)

- Façade vers la voie verte : là, les informations manquent sur les accès possibles depuis la ville, vers le parking que nous vous offrons ? En échange vous nous offrez un magnifique parvis public planté fleuri ?

- Façade Saint Vincent de Paul : priez pour les habitants de la rue...

- et la cinquième façade : j'espère voir depuis le viaduc Louis Marin (ce merveilleux belvédère urbain)

une très belle architecture contemporaine en lien avec un paysage industriel et écologique entre canal et rivière... Oubliez les vitres de protection... Mais n'oubliez pas un jardin patio privé pour votre personnel !

Observation n°32

Déposée le 06 Mai 2021 à 14:54

Par THOMASSIN Daniel

43 D rue du Pavillon

54220 MALZEVILLE

Observation:

J'ai des interrogations sur l'accessibilité du site envisagé pour l'implantation de la cité judiciaire.

L'afflux d'un nombre important de véhicules rendra la circulation difficile et les franchissements des carrefours aux alentours plus complexe et dangereux.

Les voiries sous dimensionnées pour un afflux de véhicules important.

Pour cela, il faudra que les futures voiries en tiennent compte, surtout qu'il n'y aura pas que la cité judiciaire mais aussi des implantations immobilières.

Il faut aussi faire en sorte que l'impact automobile ne nuise pas aux malzévillois, et n'anéantisse pas le bénéfice du contournement qui va ouvrir prochainement.

La réalisation de la voie de la Meurthe sur Maxéville/Nancy y contribuerai.

Il faudra aussi un réseau de cheminement piétons et cyclistes et tous déplacements doux et cela suffisamment sécurisés.

De plus, une passerelle piétonne et cycles sous le viaduc Louis Marin, permettra une liaison entre le quartier Jéricho de Malzéville -Saint-Max directement avec le site et la ville vieille.

Il faudra prévoir une bonne desserte par les transports en commun.

Il faut aussi attendre les résultats de la concertation de la Métropole du Grand Nancy sur les mobilités qui est actuellement programmée et a débuté début mai.

Merci de votre attention.

Daniel THOMASSIN.

Observation n°33

Déposée le 07 Mai 2021 à 14:06

Par DUSSAUGE Floriane

Observation:

Bonjour,

La nouvelle cité judiciaire est très attendue et nécessaire. Il importe de prévoir suffisamment de places pour se garer, tant pour les personnes y travaillant que pour les justiciables (places gratuites). Tout le monde n'habite pas à Nancy, tout le monde n'a pas la possibilité de venir en transport en commun. La justice concerne toutes les personnes du ressort du tribunal, dont une grande partie en zone rurale.

Il ne faut pas oublier non plus ceux qui, pour des raisons de santé ou de famille ou autre, n'ont pas d'autre solution viable que de prendre leur voiture pour venir au tribunal.

Il est nécessaire aussi de prévoir un espace pour le restaurant administratif. Les audiences (notamment pénales) ne sont souvent pas terminées à 12h et se prolongent souvent après 14h, avec une très brève pause pour déjeuner, ce qui ne permet pas de sortir pour chercher à manger. D'une manière générale, la charge de travail est telle que les pauses déjeuner sont souvent réduites, ce qui n'est pas compatible avec le recours à un restaurant administratif éloigné.

Espérant que vous prendrez en compte ces observations,

Cordialement,

Floriane DUSSAUGE

Observation n°34

Déposée le 10 Mai 2021 à 18:13
Par KLING Bertrand
11 rue du Général de Gaulle
54220 MALZEVILLE

Observation:

À verser à l'enquête publique pour l'installation de la Cité judiciaire sur le « site Alstom » :

Si la ville de Malzéville se félicite du projet d'installation de la future Cité judiciaire à proximité de son ban, il n'en subsiste pas moins des interrogations importantes, liées principalement aux accès et plus globalement à toutes les mobilités autour du futur site.

Il est notoire que les mobilités sur le nord de notre Métropole sont compliquées et ce historiquement.

D'une part du fait de sa géographie, de son relief, mais aussi de l'insuffisance d'infrastructures routières.

Certes, sur la commune de Malzéville, la livraison prochaine du contournement, attendu depuis plus de 50 ans, va enfin permettre qu'une partie importante du transit qui passe aujourd'hui par le centre ancien, soit déviée par cette nouvelle voirie.

Néanmoins, il nous semble totalement illusoire de penser que seul le contournement, sans autres aménagements structurants de voirie autour du site Alstom, sera en capacité d'absorber les nouveaux flux automobiles que l'installation de cité judiciaire va générer.

Non seulement c'est illusoire, mais en plus du point de vue de notre commune, ce n'est pas acceptable.

En effet, le contournement a été recalibré (2 X 1 voie au lieu de 2 X 2 voies) et n'est pas prévu pour accueillir des flux trop importants.

Par ailleurs, aujourd'hui le secteur Alstom est déjà thrombosé, surtout aux heures de pointe.

Nous tenons notamment à préciser ici, qu'à ce jour, il n'existe aucun plan de circulation des poids lourds sur le nord de notre agglomération. Dès lors, le moyen le plus rapide pour rejoindre l'A31, est justement de traverser ce vaste quartier.

Nous rappelons qu'il était historiquement prévu que la future Voie de la Meurthe desserve ce nouveau quartier. Avec le changement de majorité, ce projet est requestionné.

Sans présager des résultats de l'étude de circulation actuellement en cours par la métropole du Grand Nancy, nous restons intimement convaincus que sa réalisation serait pertinente dans sa partie nord entre l'actuel rond-point dit du « SuperU » à Maxéville et la rue de Malzéville à Nancy, afin d'offrir une desserte optimale pour tout le secteur et principalement la future Cité judiciaire.

Compte-tenu de ces éléments et dans la mesure où la métropole du Grand Nancy engage une grande concertation sur les mobilités, ce dont nous félicitons, il nous semble inapproprié d'acter officiellement l'implantation de la Cité judiciaire sur Alstom avant le rendu des « études de circulation et mobilités ».

C'est pourquoi, nous plaidons fermement d'attendre les résultats prévus pour la rentrée.

Si l'option d'un léger décalage de la décision peut laisser penser qu'un retard pourrait être préjudiciable à notre intercommunalité et à la ville de Nancy, l'histoire locale nous a malheureusement souvent démontré que ces inversions de calendrier (décision d'implantation avant étude de circulation), génèrent après coup des difficultés et des retards bien supérieurs, sans parler des coûts supplémentaires engendrés par les corrections qu'il faut apporter.

Enfin, il nous semble que le calendrier que nous vous proposons est plus respectueux de l'avis des citoyens : les inviter aujourd'hui à s'exprimer sur un projet, sans savoir comment les déplacements s'effectueront sur l'ensemble du secteur, ne permet pas de garantir une concertation en toute transparence et donc en toute conscience.

Malzéville, plus que toute autre commune de notre Métropole, sait le prix à payer par les habitants, quand la circulation automobile est complexe et asphyxie les quartiers.

Il est encore temps de réfléchir à la façon dont nous entendons définir ce projet.

Dans le cadre de cette réflexion, et au-delà des enjeux relatifs aux mobilités présentés ci-dessus, nous espérons également que les éléments architecturaux contemporains de l'histoire industrielle du site encore présents, seront le plus possible préservés.

Parce que les arguments avancés dans cette contribution visent à sa pleine réussite, nous espérons qu'ils seront pris en compte.

Le maire et l'ensemble du conseil municipal de Malzéville

Observation n°35

Déposée le 12 Mai 2021 à 11:56

Par TAVENEAUX Benoît

39 rue Charles Courtois

54210 Saint Nicolas de Port

Observation:

Secrétaire de l'association "défense et valorisation du patrimoine industriel", je souhaite vivement que ce projet soit réétudié sur la base des observations présentées dans le document joint.

1 document joint.

TEXTE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ APIJ

Créée en 2008, l'association "défense et valorisation du patrimoine industriel" s'est fixé pour objectif d'empêcher toute démolition de sites ou bâtiments industriels emblématiques de la région et de soutenir au contraire toute recherche de valorisation et de réemploi.

Sur le territoire de la commune de Nancy le vaste secteur situé entre la Meurthe et le canal a accueilli une très grande partie de l'activité industrielle et de dépôt à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle grâce au canal et à la voie ferrée, activité qui a largement perduré jusque dans les années 80.

À partir de ce moment, une vaste opération de restructuration d'une partie du quartier a été entreprise dans le cadre de la ZAC Stanislas Meurthe qui a conduit à la destruction de nombreux bâtiments industriels parfois mineurs mais réutilisables, au point que le quartier a perdu toute trace de ce passé et revêt l'apparence d'un quartier moderne très standardisé. Cependant, nous nous félicitons du maintien et de la réutilisation de plusieurs bâtiments des anciens abattoirs et marché aux bestiaux qui accueillent de nombreux usages et manifestations.

Dans le secteur plus au nord, entre la rue Bazin à la rue de Malzéville deux sites portent tout particulièrement la mémoire de ce passé industriel : d'une part, le site des Grands Moulins toujours en activité qui comprend la véritable "cathédrale industrielle" que constitue le magnifique bâtiment-silo en briques (désaffecté depuis de nombreuses années) qui enjambe le bras de décharge de la Meurthe et d'autre part, le site industriel Alstom situé entre la rue Oberlin et l'ancienne voie ferrée. Ces deux sites façonnent des fragments de paysage urbain très marquants qui sont inscrits dans la mémoire collective : le bâtiment silo en tant que point de repère très présent dans le grand paysage et le site Alstom avec sa courbe très élégante qui accompagne celle du canal.

Sans aucune contestation possible ces deux sites et les bâtiments qui les composent constituent les éléments de Patrimoine Industriel les plus exceptionnels de ce secteur de la ville de Nancy.

C'est pourquoi notre association les surveille de très près depuis de longues années.

Dès la cessation d'activité en 2003, l'avenir du site Alstom ne fut imaginé notamment par l'agence d'urbanisme (ADUAN) que sous la forme d'une destruction, avec la conservation éventuelle des magnifiques façades donnant notamment sur les rues Oberlin et Saint-Vincent-de-Paul. Dans la mesure où ces projets n'étaient que pure prospective nous restions alors vigilants sans nous inquiéter outre mesure.

Au milieu de la dernière décennie nous avons très fortement apprécié la réutilisation la halle nord qui accueille désormais des expositions et manifestations temporaires, dont le très populaire P'tit Baz'Art... et la réhabilitation du somptueux bâtiment administratif et de direction qui est destiné à des entreprises. L'ancien site industriel commença ainsi à revivre. De même nous apprécions que de nombreux bâtiments industriels du quartier, même moins exceptionnels sur le plan architectural, soient aujourd'hui réutilisés et réaménagés.

Pour notre association en effet, le respect du Patrimoine Industriel ne doit pas en rester à un simple enjeu de mémoire mais doit chercher toutes solutions de réemploi des bâtiments, qui sont généralement bien construits, et très solidement. Ils répondent donc à l'exigence d'une approche "durable" et doivent conduire à la recherche de nouveaux usages susceptibles de s'adapter à leur configuration en préservant l'essentiel de leur intégrité. Le Patrimoine Industriel doit rester vivant.

LE 31 MARS 2021 : PATATRAS !!

Avec les habitants du quartier et les grands nancéiens nous avons donc appris le 31 mars dernier lors de la première séance de concertation publique portant sur le projet d'implantation de la nouvelle Cité Judiciaire et menée par l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice maître d'ouvrage du futur bâtiment) que l'ancienne halle de montage Alstom ne serait pas réutilisée mais entièrement détruite alors qu'aucun document de communication ou information officielle de la part du Grand Nancy ne le laissait transparaître, et de plus, avec une très grande inconnue et flou sur le devenir des très belles façades du bâtiment.

Comme l'indique un document inclus dans le dossier de concertation "l'APIJ prend par conséquent possession d'un terrain mis à nu".

Disons-le tout net : pour notre association, cette décision est **TOTALEMENT INACCEPTABLE** et l'écoute très attentive du replay de la séance de concertation publique du 31 mars révèle de nombreuses zones d'ombre et contradictions :

Concernant l'APIJ :

- La directrice de l'APIJ madame BOUSSETON a affirmé à plusieurs reprises que la concertation publique sur la nouvelle Cité Judiciaire était entreprise "très en amont" du projet et que rien n'était soi-disant figé. Or, l'appel de candidatures pour le concours d'architectes a déjà été lancé et de plus, sur la base implicite d'un scénario qui n'a jamais été ni présenté ni discuté avec les habitants avant le 31 mars : celui de la démolition pure et simple de la halle de montage, décidée arbitrairement par l'APIJ.

- Madame BOUSSETON a affirmé également qu'une étude comparative "très sérieuse" avait été menée sur 3 sites d'implantation : le bâtiment de l'ancienne faculté de pharmacie, l'hôpital Saint-Julien et le site de la halle de montage. Or, les deux premiers sites ont été étudiés dans la perspective de la conservation et du réemploi des constructions existantes (le premier rejeté pour son déficit de surfaces et le second pour inadaptation fonctionnelle) alors que le troisième a été déclaré inutilisable et donc à détruire, contrairement aux deux premiers. Où est le sérieux d'une telle démarche alors que plusieurs bâtiments industriels de même type en France ont montré leur capacité à être transformés et adaptés à des usages tertiaires en générant des constructions absolument remarquables sur le plan architectural qui préservent l'esprit industriel l'intégrité du bâtiment d'origine.

Très clairement, nous voyons que l'APIJ n'a qu'une idée en tête : faire un bâtiment entièrement neuf et signé par un "grand" architecte, comme en témoigne ses réalisations récentes ou l'image de la nouvelle cité judiciaire de Paris qui figure en illustration dans ses documents de présentation.

- pour appuyer ce scénario monsieur CHAPELON a d'ailleurs affirmé que "la halle est dans un état très vétuste", propos qui repose sur un a priori que nous contestons fermement. En effet, cette halle n'est pas plus dégradée que sa voisine et a résisté au contraire remarquablement bien depuis la cessation d'activité alors qu'elle n'a bénéficié d'aucun entretien

- Enfin l'APIJ affirme que le futur bâtiment serait réalisé de façon très ambitieuse sur le plan environnemental, ce qui constituerait une "première" en France. Comment faire une telle déclaration alors que le premier acte conduisant à sa construction imposerait la démolition d'un bâtiment existant en bon état, principe très fermement condamné par l'ADEME depuis de plusieurs années déjà. D'autre part, si l'on prétend être vertueux sur le plan environnemental, alors il faut réaliser un bilan carbone complet de l'opération en incluant bien évidemment la démolition de la halle de montage qui, même rebaptisée

"déconstruction", sera bien sûr émettrice de CO2 et productrice de déchets. Le calcul devra intégrer également la démolition du bâtiment de l'actuelle cité judiciaire jugé ni récupérable ni capable d'être agrandi sur place. Voilà pourtant un scénario qui aurait constitué un "défi" particulièrement vertueux sur le plan environnemental, selon le terme utilisé par madame BOUSSETON. Ce scénario, bien que très difficile, a-t-il seulement été étudié sérieusement par l'APIJ ?

Concernant la Métropole du Grand Nancy :

Au-delà d'une démarche qui est aux antipodes de toute "co-construction" avec les habitants comme dit la promouvoir Mathieu KLEIN Maire de Nancy et Président de la Métropole, l'attitude du Grand Nancy fait apparaître son lot de contradictions et une face obscure :

- les nouvelles équipes municipales majoritaires de Nancy et de la Métropole ont annoncé dès la campagne des dernières élections municipales la volonté de créer sur ce secteur "le premier quartier écologique de Nancy" en promouvant un "urbanisme de transition" faisant une large part aux souhaits des habitants et en préservant "l'identité industrielle" du site, dernier objectif que les habitants ont largement plébiscité comme l'a rappelé Chaynesse KHIROUNI lors de la réunion publique du 31 mars. Dès lors, comment accepter l'implantation d'un programme sur ce site qui passe par la destruction totalement "antiécologique" d'un bâtiment en bon état, par un maître d'ouvrage institutionnel qui refuse l'idée même de sa réutilisation tout en tournant le dos de surcroît à "l'identité industrielle" du site ? Le recours incessant au vocable de "quartier écologique" comme un mantra ne suffit pas à justifier l'injustifiable !...

- alors que l'APIJ a déclaré avoir travaillé avec la Métropole pour l'avancement de son dossier et sans doute en indiquant clairement sa volonté de détruire la halle de montage, pourquoi avoir caché la réalité de la future Cité Judiciaire aux habitants lors de la présentation des enjeux du quartier ou des séances de promenade urbaine ou atelier participatif des 17 février, 6 et 13 mars ?... De même pourquoi les avoir fait rêver sans intégrer les contraintes de sécurité imposées à juste titre par l'APIJ ? Est-ce cela une démarche de "co-construction" à livre ouvert ?

- la Métropole a-t-elle d'ailleurs fait réaliser de son côté une étude des potentiels de réemploi du bâtiment ou a-t-elle accepté passivement le point de vue de l'APIJ ?

LES DEMANDES DE NOTRE ASSOCIATION :

En résumé, notre association considère qu'en l'état, le projet pour la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom témoigne d'un double mépris :

- d'une part, d'un site industriel emblématique et de bâtiments d'une très grande valeur architecturale et constructive, en bon état et susceptibles d'être réemployés

- d'autre part, des habitants du quartier et des grands nancéiens qui ont cru à une approche enfin vertueuse du site sur le plan environnemental ("écologique") et du respect de "l'identité industrielle" des lieux auquel ils sont effectivement attachés.

Il est inacceptable que le site Alstom soit ainsi dépecé, ce qui constitue un non-sens écologique et social.

Si l'APIJ veut installer impérativement la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom, alors elle doit organiser un concours d'architecture sur la base du maintien de la halle de montage et conduisant donc à un nouvel édifice qui conservera un caractère industriel affirmé. Elle doit alors faire appel à des architectes ayant déjà travaillé dans un tel contexte et ayant montré leur capacité non pas à faire "œuvre" personnelle mais à s'inscrire de façon bienveillante dans l'existant en préservant son intégrité. La seule conservation de tout ou partie des

façades n'est pas acceptable car reposant sur une conception très réductrice de la valeur architecturale d'un bâtiment.

Si l'APIJ refuse une telle option pour les raisons qui lui appartiennent, elle doit reconsidérer son point de vue notamment sur l'hôpital Saint-Julien ou s'adresser à la Métropole pour rechercher d'autres sites possibles.

De plus, nous demandons que les habitants puissent accéder aux documents suivants :

- diagnostic technique précis de la halle de montage qui démontrerait notamment son soi-disant état de vétusté
- étude réalisée par l'APIJ conduisant au rejet de la réutilisation du bâtiment
- avec la demande d'habitants, étude précise sur le refus de l'hôpital Saint-Julien
- bilan carbone complet de l'ensemble de la construction de la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom intégrant la démolition de la halle et du bâtiment de l'actuelle cité judiciaire, et devenir des déchets non réutilisables.
- diagnostic technique précis de l'actuelle cité judiciaire en dehors des gouttières présentées comme argument de son abandon
- études urbanistiques montrant que les habitants de l'ensemble de ce quartier (de la rue Bazin jusqu'à la zone d'activités de Maxéville) à la fois modeste et aux rues étroites ne bénéficiant pas de trottoirs suffisants et déjà surchargées par la circulation automobile, n'auront pas à subir des impacts très négatifs de l'implantation de la Cité Judiciaire du point de vue de la circulation et du stationnement. Il serait stupéfiant que le Ministère de la Justice ferme les yeux sur cette question en s'installant impunément dans un quartier qui n'est peut-être pas apte à recevoir le programme qu'il envisage.

Notre association fera connaître publiquement sa position avec des actions fortes en direction des habitants du Grand Nancy et de toutes les personnes pour qui le Patrimoine Industriel est aussi important que la place Stanislas et le site Unesco ou les œuvres de l'École de Nancy et dans la mesure où il témoigne également d'une histoire certes plus populaire et ouvrière qui transparait dans le quartier, mais qui ne doit pas être méprisée.

La halle de montage Alstom comme l'ensemble de l'ancien site industriel doit donc revivre en préservant l'essentiel de son intégrité.

Observation n°36 (Email)

Déposée le 11 Mai 2021 à 17:59

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

à page 26 on peut lire :

L'accessibilité sera légèrement améliorée à l'horizon 2030 avec l'arrivée du Nouveau Tramway, dont l'arrêt Meurthe Canal sera situé à 10 minutes à pied de la nouvelle Cité judiciaire via l'ancien chemin de fer de ceinture de Nancy Saint-Georges. Un prolongement vers Champigneulle au nord permettrait à la Cité judiciaire d'être directement desservie par le tramway. Cependant, étant donné les horizons de livraison, il n'est actuellement pas raisonnable d'envisager une baisse du taux de venu en voiture pour les futurs usagers de la nouvelle Cité judiciaire.

Vous semblez ne pas être au courant (assez surprenant...) que le projet du Nouveau Tramways a été abandonné par la nouvelle administration. À présent, personne ne sait comment l'offre de transport en commun évoluera avec la fin de service du TVR, prévue fin 2022.

Page 37

Le site 13 « Brossette » n'existe plus. Un nouveau complexe résidentiel a été bâti et est désormais (partiellement) habité.

Cordialement,

Observation n°37

Déposée le 14 Mai 2021 à 19:35

Par VAXELAIRE André

54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Observation:

André VAXELAIRE

Architecte-urbaniste, ancien enseignant de l'Ecole d'Architecture de Nancy (ENSAN)

Étant membre de l'association "défense et valorisation du patrimoine industriel" je ne reviendrai pas sur l'argumentaire développé dans le message déposé par Benoit TAVENEAUX auquel je souscris totalement.

J'interviens très tardivement sur ce registre dans la mesure où je restais en l'attente de réponse à une question posée lors de la première réunion de concertation publique du 31 mars et à laquelle promesse avait été faite le 20 avril par les représentants de l'APIJ de fournir un dossier précis "sous 8 à 10 jours".
J'y reviendrai plus tard.

Je veux tout d'abord témoigner de mon doute concernant la manière dont le projet d'aménagement de l'ensemble de la partie nord du quartier entre Meurthe et canal dans lequel s'inscrirait la nouvelle Cité Judiciaire est conduit, non pas par les équipes d'urbanistes, mais par l'exécutif métropolitain qui a avancé des intentions certes ambitieuses et généreuses auxquelles de nombreux habitants du quartier et citoyens du Grand Nancy ont adhéré, mais insuffisamment conceptualisées et concrétisées au moment où se pose la question de l'implantation de la nouvelle Cité Judiciaire dont le programme impactera très fortement l'ensemble du quartier.

Cette situation n'aurait rien de problématique dans le cadre d'un "remue-ménages" où toute idée est bonne à prendre y compris en oubliant toute contrainte ou la simple prise en compte de ce qui fait la réalité d'un quartier, comme ce fut le cas notamment lors de l'atelier de "co-construction" du samedi 13 mars dernier.

Car avec le projet de la nouvelle Cité Judiciaire, les citoyens n'ont pas à s'interroger sur la pertinence d'installer un tel programme dans ce quartier très modeste, aux rues étroites et qui tire incontestablement son charme et son calme relatif de son enclavement engendré par le canal.

En effet, contrairement à ce qu'a affirmé madame BOUSSETON, nous ne sommes pas « très amont » du projet mais bien dans une phase pré-opérationnelle où TOUT est d'ores et déjà décidé par l'APIJ, de l'ampleur du programme aux besoins en termes d'accessibilité et de stationnement ... et même la démolition pure et simple de la halle de montage. Ces décisions s'inscrivent-elles dans un schéma urbanistique d'ensemble précis et quantifié ? La réponse est bien évidemment négative, puisque les séances de promenade ou atelier participatif du 6 et 13 mars avaient pour objet de faire émerger des désirs, sans même prendre en compte la réalité matérielle de la Cité Judiciaire qui restait une zone mystérieuse sur les plans affichés sur les murs de la halle Alstom.

l'APIJ comme elle le prétend, a-t-elle réellement mis au point son programme et ses exigences notamment en matière d'accessibilité et de stationnement en concertation avec la Métropole du Grand Nancy ? Par exemple, la demande de création d'un parking de 200 places pour le public et les justiciables "pris en charge" par la Métropole du Grand Nancy, impliquant donc la mise à disposition d'un terrain d'environ 5000 m² (c'est-à-dire la moitié de la surface allouée à la Cité Judiciaire elle-même) a-t-elle reçu l'agrément de l'exécutif métropolitain ?

Si c'est le cas, pourquoi cet impact si important n'a-t-il pas été présenté lors des séances de "co-construction", de même que les exigences bien compréhensibles en matière de sécurité qui imposeraient notamment des protections contre tout risque de projection d'objets ou tirs d'armes à feu depuis le viaduc de la VEBE ... et donc également depuis la passerelle piétonne souhaitée par les habitants ?

Comment le maître d'ouvrage d'une grande institution régaliennne de l'État peut-il renvoyer à la Métropole du Grand Nancy les nombreuses questions touchant à l'impact de son programme sur le quartier, tout particulièrement en matière d'accès et de circulation. De même, comment les élus de la Métropole du Grand Nancy en charge des enjeux d'urbanisme et de mobilités peuvent-ils s'en remettre aux résultats du nouveau schéma des mobilités (à l'automne ...) ... sans s'engager fermement dès à présent sur quelques principes généraux de circulation dans le quartier (de la rue Bazin aux zones d'activités de Maxéville) qui intégreraient

l'augmentation prévisible du trafic automobile engendrée par la nouvelle Cité Judiciaire et d'autres programmes à venir.

Sur ce point, l'engagement devrait être déjà pris devant les habitants que les petites rues anciennes du quartier, Oberlin et Charles Dusaulx tout particulièrement, n'auront pas à faire les frais de cette augmentation du trafic automobile et que les études de circulation à venir n'en resteront pas à une vision purement technocratique (en termes de "flux" et "rétentions" aux carrefours) mais intégreront les impacts humains de la circulation. D'ailleurs, a-t-on besoin d'une étude sophistiquée pour comprendre l'impact désastreux du positionnement de l'unique accès véhicules à l'enceinte sécurisée de la Cité Judiciaire sur les habitants de la rue Saint-Vincent-de-Paul avec le passage d'une centaine de voitures à l'heure de pointe du matin ?? (220 véhicules estimés par l'APIJ pour le personnel et le public).

Toutes les rues du quartier presque sans exception, compte tenu de leur étroitesse et parfois même de l'absence de trottoirs des deux cotés (Oberlin) ou leur rétrécissement drastique (Charles Dusaulx), n'ont pas vocation à supporter un trafic important et tout particulièrement de transit .. ce qui est pourtant le cas aujourd'hui. Elles devraient donc être systématiquement traitées en voies "apaisées" pour la seule desserte des habitations riveraines voire pour certaines "partagées" où cyclistes et piétons et notamment les enfants pourraient y cheminer voire y jouer en toute sécurité et tranquillité. C'est un principe mis en oeuvre dans les véritables "quartiers écologiques" ...

D'ailleurs la décision de supprimer la "voie de la Meurthe" a-t-elle été évaluée très précisément en regard du risque de report du surcroît de circulation sur les rues existantes. En l'attente d'un tram-train qui a peu de chance d'exister au moment de l'inauguration de la Cité Judiciaire, la mise en place d'une voie nouvelle traitée en "couloir dynamique" où les transports en commun bénéficieraient d'une priorité absolue notamment aux feux et qui accueillerait le trafic automobile le plus lourd n'a-t-il pas sa pertinence dans une logique de "développement" du quartier ?

Avec une telle option, la piste cyclable envisagée à l'emplacement de la voie ferrée s'effacerait au profit d'un quartier totalement "apaisé" en matière de circulation (de la rue Bazin aux confins des zones d'activités de Maxéville) dans lequel l'espace de toutes les rues serait partagé entre toutes les mobilités avec une priorité aux modes actifs.

N'est-ce pas une alternative à étudier dans une ambition "écologique" qui ne se cantonnerait plus seulement au site Alstom mais se déploierait à l'échelle de l'ensemble du quartier ? En tous cas, l'option qui consisterait à accepter une aggravation de la situation actuelle notamment pour les rues Oberlin et Charles Dusaulx devrait être fermement exclue.

Bien évidemment, les choix à opérer sur l'ensemble du quartier notamment en matière de circulation pèseront en retour sur les modalités d'organisation de la Cité Judiciaire et tout particulièrement sur le positionnement de ses différents accès, si son implantation sur le site Alstom venait à être confirmée.

C'est pourquoi j'ose espérer que les garants montreront que cette concertation est très contestable dans la mesure où les citoyens devraient prioritairement disposer de l'ensemble des impacts de l'implantation de la Cité Judiciaire sur le quartier avant même qu'on les questionne sur certains enjeux sans aucune importance tel l'esthétique du bâtiment ou sur le positionnement de l'entrée principale et du parvis, sans savoir où le parking public pourrait être positionné.

C'est pourquoi en l'attente d'un schéma d'aménagement global du quartier impliquant tous les paramètres, et avec d'autres contributeurs, je demande qu'un sursis à statuer soit instauré concernant le projet de la nouvelle Cité Judiciaire.

Je terminerai cette contribution trop longue en constatant très amèrement qu'aucune réponse n'a donc été donnée à la demande formulée le 31 mars de disposer d'un dossier technique précis montrant pourquoi le site de l'hôpital Saint-Julien n'était pas en mesure d'accueillir le programme de la nouvelle Cité Judiciaire alors que sa position dans la ville est par ailleurs beaucoup plus favorable à l'implantation d'une grande institution républicaine. Le réaménagement de l'hôpital Sédillot pour les besoins du Centre Administratif Départemental a démontré que ce type de bâtiment permet d'accepter des réaménagements et agrandissements à la fois très fonctionnels et très esthétiques.

Mais si l'APIJ souhaite disposer d'un terrain "nu" pour réaliser un bâtiment entièrement neuf, d'autres sites sont évidemment envisageables sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy .

En tous cas, comme le demande mon association, il n'est pas acceptable que la halle de montage de l'ancien site Alstom qui est en bon état et qui constitue un élément de Patrimoine Industriel incontestable de la ville de Nancy soit purement et simplement démolie ... au sein même d'un "quartier écologique" prétendant conserver de surcroît "l'Identité industrielle" des lieux.

Observation n°38

Déposée le 14 Mai 2021 à 22:37

Par Christophe Pierre

34, rue Saint-Nicolas

54000 Nancy

Observation:

Le projet d'installation de la nouvelle cité judiciaire de Nancy en lieu et place de l'ancienne usine Alstom constitue un choix préjudiciable.

Deux concertations se superposent : celle de la Métropole, au long cours, pour imaginer un quartier écologique, celle de l'APIJ, portant sur le projet de construction d'une cité judiciaire. Ces deux concertations ont une temporalité différente. En toute logique, il faudrait d'abord donner une définition au quartier avant d'y envisager, éventuellement, l'installation d'un équipement aussi important à tout point de vue. Or c'est l'inverse. Comment imaginer librement l'avenir d'un quartier sans prendre en compte la cité judiciaire ?

1° Un quartier déjà engorgé

Lors des visites de quartier organisées par la Métropole, dans le cadre de sa concertation, en mars 2021, des habitant-e-s se sont inquiété-e-s de l'afflux d'automobiles et du stationnement.

Publiée en mai 2021, durant la concertation de l'APIJ, l'Étude de flux, d'accessibilité et de stationnement en vue de la construction de la future cité judiciaire porte bien son nom : elle indique clairement qu'il s'agit de permettre cette construction. Profiter de la période sanitaire actuelle pour effectuer des opérations de comptage (le 7 janvier 2021 !) ne semble pas tout à fait adapté, même si les données ont été légèrement redressées par des données anciennes. La méthode de redressement permet de prouver à peu près n'importe quoi.

Aux heures de pointe, si l'on prête l'oreille aux témoignages, le quartier est déjà engorgé, ce que l'étude n'est pourtant pas parvenue à mettre en évidence.

On raisonne en termes de saturation aux heures de pointe du matin ou du soir, mais jamais pour savoir comment il serait possible de faire diminuer les flux actuels, ne serait-ce que pour faire face à des enjeux climatiques. Tant qu'on n'atteint pas la limite, on considérera que ça va. Et si on essayait vraiment d'améliorer la vie quotidienne des habitant-e-s du quartier, sans leur faire subir un surcroît de circulation, de bruit et de poussière ?

L'installation de la cité judiciaire laisse présager, à l'évidence, l'urbanisation du quartier Alstom, qui dispose d'emprises foncières intéressantes pour les promoteurs immobiliers. Des programmes viendront – certains sont déjà en cours –, avec les flux de circulation afférents.

Parallèlement, le Grand Nancy a lancé les travaux sur le plan métropolitain des mobilités (P2M). Il conviendrait à tout le moins d'attendre la fin des études sur les mobilités dans le Grand Nancy et au-delà, pour prendre en compte la situation particulière du quartier Alstom – simple question de cohérence –, sans rien présumer de leur pertinence. Les études devraient prendre en compte aussi les usages et les besoins à venir.

L'évocation, dans le dossier de présentation du projet de cité judiciaire, de l'existence d'un tramway à l'horizon de 2030 est purement une plaisanterie : la Métropole a renoncé au projet de ligne de tram n° 1, donc, a fortiori, à l'hypothétique branche nord qui rallierait Maxéville.

Le dossier de l'APIJ n'apporte pas la preuve que le personnel judiciaire s'engagerait à se rendre sur place par d'autres moyens que l'automobile... Ceux en provenance de l'extérieur de Nancy trouveront sans doute le voyage très plaisant.

Par ailleurs, pourquoi a-t-on sous-dimensionné le nombre de places de stationnement ? 120 places pour les 200 personnels qui se rendent à la cité judiciaire actuelle en voiture. De leur côté, les justiciables pourront venir en trottinette ou en camionnette.

Le projet de boulevard de la Meurthe étant en principe abandonné – hélas, moins par conviction que pour des raisons électoralistes –, il ne faudra pas compter sur cet espace pour fluidifier la circulation automobile dans le quartier : ce couloir et sa voie ferrée sont dévolus à la marche... mais pas aux berlines ou aux fourgonnettes.

La seule solution pour éviter les problèmes d'engorgement et la préservation d'une partie du mur d'enceinte de la halle de montage de l'usine Alstom – une forte demande exprimée par la population lors des visites du quartier –, ce serait de prévoir l'entrée de la cité judiciaire du côté de la voie ferrée, mais cela nécessiterait la construction du boulevard de la Meurthe, tant combattue par les écologistes.

Dans le même ordre d'idée, si la Métropole avait vraiment renoncé à la construction du boulevard de la Meurthe, elle éviterait absolument que s'implante dans le quartier Alstom une installation lourde qui générera inmanquablement de nouveaux flux, qui, ajoutés à ceux créés par des programmes immobiliers en prévision, rendraient nécessaire cette infrastructure – les habitant-e-s du quartier finissant par l'en supplier.

2° Un quartier écologique, mais pas trop

La Métropole entend faire du quartier Alstom le premier quartier écologique de Nancy. Très bien. Mais, pour être en cohérence avec les objectifs qu'elle dit vouloir poursuivre, elle devrait promouvoir le réemploi des bâtiments existants et non pas autoriser leur destruction pure et simple.

Le site Alstom a été proposé au ministère de la Justice par la Métropole du Grand Nancy, à défaut pour elle d'avoir des idées sur l'avenir du quartier Alstom et du site éponyme. À présent qu'une nouvelle majorité a pris les rênes de la collectivité et ouvert une consultation... Mais non.

Alors qu'une concertation vient d'être lancée par la Métropole du Grand Nancy sur le devenir du quartier Alstom, avec une portée de plusieurs années, étant entendu qu'aucun projet n'est exclu a priori, l'APIJ lance la sienne sur une durée très courte. Le choix d'implanter la cité judiciaire à cet endroit obère l'avenir de ce quartier en limitant les possibles. Il faudra s'attendre à une pression immobilière car l'on voudra construire des logements, des bureaux ou l'on ne sait quoi, pour ne pas avoir une « cité judiciaire des chardons » comme ailleurs on a construit idiotement des « gares pour betteraves ».

3° Un passé industriel dont on veut préserver la mémoire mais pas les bâtiments

Comment la Métropole va-t-elle préserver la mémoire industrielle du quartier, ce qu'elle a inscrit dans ses objectifs, tout en laissant détruire l'un de ses bâtiments les plus emblématiques ? S'est-elle dit qu'une collection de cartes postales suffirait à cette fin après la destruction de l'usine Alstom ?

Le ministère de la Justice et son bras immobilier, l'APIJ, ont-ils une stratégie patrimoniale de prestige. Tout comme pour les musées et les ponts, ils entendent proposer au concours des programmes susceptibles d'intéresser des architectes de renom international.

Le problème du site Alstom, c'est que pour répondre à cette stratégie patrimoniale du ministère de la Justice, on n'hésite pas – on n'exprime d'ailleurs aucun regret sur ce point – à détruire irrémédiablement un autre patrimoine, plus rare, plus extraordinaire, lié à l'histoire de Nancy, à un passé industriel désormais révolu datant de quand la ville était la capitale de l'Est.

Rien n'indique dans le dossier de présentation établi par l'APIJ que des réflexions sérieuses ont été menées sur le réemploi de la halle de montage de l'usine Alstom. Pourtant, qu'est-ce qui empêcherait sa réutilisation ? Sa surface est suffisante, la hauteur sous plafond également, les volumes intérieurs sont aisément adaptables. Pourquoi ne pas proposer que des architectes travaillent spécifiquement sur la conservation intégrale du bâtiment existant, à l'exemple de ce qui s'est largement pratiqué dans des sites industriels de la Ruhr ou d'Angleterre ? Finira-t-on un jour par reconnaître le caractère exceptionnel de l'ensemble Alstom ?

Si le ministère de la Justice et l'APIJ tiennent à ce point à construire un nouveau bâtiment, il n'est pas trop tard pour demander au Grand Nancy de lui suggérer d'autres espaces dans l'agglomération. Pourquoi, par exemple, ne pas avoir envisagé de reconstruire la cité judiciaire, avenue Maréchal-Juin, au droit de l'ancien mess des officiers – un autre bâtiment intéressant dont la destruction illico presto a été commandée par des ignares.

En résumé, parce qu'elle est engorgée et qu'elle souhaite que tout le monde le sache, la Justice entend saturer la circulation de tout un quartier ; parce qu'elle est engagée dans une stratégie patrimoniale de prestige (ça reste à démontrer...), cela ne la gêne pas outre mesure de détruire un patrimoine remarquable pour la ville.

Quant à la métropole du Grand Nancy, si elle souhaite donner un avenir à la concertation lancée à propos du quartier Alstom, il ne

lui reste plus, afin d'agir de façon cohérente, qu'à renoncer à vendre le terrain de l'ancienne usine Alstom au ministère de la Justice, évitant ainsi sa destruction, et à lui proposer des sites appropriés.

Observation n°39

Déposée le 14 Mai 2021 à 23:08

Par VAXELAIRE André

54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Observation:

Suite à ma précédente contribution, je viens de découvrir par hasard qu'un document présentant un comparatif des 3 sites (ancien bâtiment de la faculté de pharmacie, Saint Julien et site Alstom) a été installé sur la plateforme regroupant les différents documents de présentation de la concertation publique.

Je n'avais plus ouvert cette plateforme depuis le début de la concertation et avais cru comprendre que nous serions prévenu par mail lors de la communication d'un tel document.

Je fais donc bien volontiers amende honorable et remercie l'APIJ de la mise à disposition de ce document de très grande qualité.

Pour l'avoir examiné rapidement, j'en resterai pour l'instant à une remarque sur la "synthèse de l'analyse multicritères" (page 46 du document) qui montre bien que le comparatif entre Saint-Julien et le site Alstom est biaisé dans la mesure où dans le premier cas (SJ) l'étude préalable a cherché à réutiliser les potentiels de l'existant (en ne supprimant que quelques parties) alors que le deuxième cas (Alstom) est présenté comme un "site permettant de répondre librement au programme" .. puisque la halle de montage est supposée ne présenter aucun intérêt et de ce fait détruite.

Le diagnostic "architectural et patrimonial" (page 38) reste d'ailleurs très contestable avec d'une part, la mise en exergue du bâtiment de direction qui le mérite incontestablement, mais d'autre part, une différenciation portée entre la halle qui accueille expositions et manifestations temporaires qualifiée de médiocre sur le plan patrimonial .. alors qu'elle s'apparente à l'ancienne halle de montage. En réalité, ces deux halles constituent un ensemble architecturalement homogène.

D'ailleurs le "diagnostic" technique" (page 39) considère que les deux halles sont dans le même état - jugés non satisfaisant. Notons cependant qu'avec des interventions minimales, la halle nord a recommencé à revivre depuis plusieurs années pour la plus grande satisfaction des utilisateurs et de la population.

Le diagnostic technique est donc totalement contesté par le verdict des habitants.

Au delà de ces considérations d'ordre architectural, je suis vraiment stupéfait que le positionnement des sites dans la ville n'ait pas donné lieu également à un diagnostic, car l'enjeu de l'impact d'un grand bâtiment républicain dans l'espace urbain n'a rien de secondaire.

Un tel diagnostic aurait montré à l'évidence que le site et l'actuel bâtiment de l'hôpital Saint-Julien engendre un effet de présence très fort en descendant de la rue Albert Lebrun ou en le découvrant au débouché de la rue de la Salle en venant du centre-ville, avec la place du Général Giraud qui permet d'apprécier le bâtiment dans toute sa longueur. De plus, la cour-parc située à l'avant du bâtiment, clôt d'une magnifique grille, constitue un espace de très grande qualité qui s'inscrit dans la tradition de ce type d'équipements.

La situation n'est évidemment pas la même du côté du boulevard Lobau, mais l'espace disponible à l'avant du bâtiment permettrait très facilement d'aménager un parvis de belle dimension susceptible d'engendrer une monumentalisation du bâtiment. L'entrée pourrait donc être envisagée également de ce côté avec un accès direct depuis un grand boulevard .. qui devrait d'ailleurs donner lieu à une requalification.

Alors que le site Alstom, sans le déconsidérer à loisir, reste objectivement enclavé derrière le talus du canal et très peu visible depuis des axes majeurs de la ville.

A la lecture rapide de ce document, mon sentiment très sincère est que le site de l'hôpital Saint-Julien par ses qualités à la fois architecturale ET urbaine conviendrait beaucoup mieux à édifice majeur de la République que le site Alstom.

Mes autres considérations ne changent pas à la lecture de ce document.

Je remercie une fois encore l'APIJ de l'avoir mis à disposition.

